

COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc  
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	11
PRESENTS	11
VOTANTS	11

CONVOCATION

Datée	du 29/04/22
Affichée	le 29/04/22

OBJET

Marché de travaux de  
réhabilitation du réseau d'eaux  
usées des rues Jean Gabin et  
de l'ancienne école  
à Moulins la Marche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Bureau Communautaire  
de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

Séance du 05 mai 2022

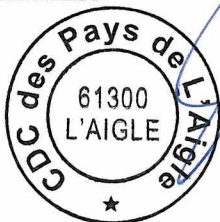
L'an deux mil vingt-deux, le cinq mai à 18 heures et 30 minutes, les membres du Bureau Communautaire légalement convoqués le 29 avril 2022, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Madame Nathalie LENÔTRE a été nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : Jean SELLIER  
Philippe VAN-HOORNE  
Michel LE GLAUNEC  
Serge DELAVALLÉE  
Guy MARTEL  
François BRIZARD  
Nathalie LENÔTRE  
François CARBONELL  
Jean-Luc BEAUFILS  
Virginie VIOLET  
Véronique HELLEUX

Acte rendu exécutoire après  
publication le 10 mai 2022

Le Président,  
Jean SELLIER



Monsieur BRIZARD, Vice-Président délégué à l'environnement, expose aux membres du Bureau que dans le cadre de l'aménagement de la rue Jean Gabin à Moulins la Marche (dont le début d'opération est reporté à début 2023) un marché de travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées des rues Jean Gabin et de l'ancienne école a été lancé en début d'année, prévoyant une remise des offres au 21 février 2022 à 12 h 00.

La maîtrise d'œuvre est confiée à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne.

**Caractéristiques du marché**

Type de marché : Marché unique  
 Type de procédure : MAPA OUVERT (marché à procédure adaptée)  
 Référence : 2022ENV0000001  
 Montant prévu au BP 2022 : 84 000 € TTC  
 Durée du marché : Le marché commence à compter de l'OS de démarrage pour une durée de deux semaines (plus deux semaines de préparation),

Acte rendu exécutoire après publication le 10 mai 2022

Le classement des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Critère 1 - « valeur technique » :

Valeur technique	Note	Coefficient	Nombre de points maximum
Méthodologie et procédés d'exécution pour le chemisage continu des canalisations, ainsi que pour les interventions ponctuelles (manchette, fraisage)	5	6	30
Méthodologie pour le maintien de la continuité de service	5	3	15
Modalité de gestion de la circulation et de l'accessibilité des riverains	5	2	10
Planning d'intervention détaillé avec les différentes étapes des travaux et tenant compte des contraintes locales	5	3	15
Qualité de la reconnaissance des lieux, afin de prendre en compte les contraintes locales (photographies et schéma à l'appui)	5	2	10
Moyens matériels et humains mis en œuvre pour les travaux	5	2	10
Gestion des déchets et protection du milieu	5	1	5
Procédure qualité et mesures d'hygiène et de sécurité	5	1	5
<b>Total des points</b>			<b>100</b>
<b>Critère de pondération</b>			<b>0.60</b>
<b>Total des points après pondération</b>			<b>60</b>

Chaque critère du mémoire technique se voit attribuer une note variant en fonction de l'échelle suivante :

Appréciation	Très bien	Bien	Moyen	Insuffisant	Très insuffisant
Notes	5	4	3	2	1

Le critère « valeur technique » s'évalue en fonction de la qualité du mémoire technique fourni par les candidats (complétude, niveau de détail).

Le Président,  
Jean SELLIER



**Critère 2 - « prix de la prestation » :**

Ce critère noté sur 40 points est jugé en fonction des montants renseignés par le candidat dans le détail quantitatif et estimatif (D.Q.E.).

L'offre la moins élevée au montant total cumulé du DQE se verra attribuer la note maximale de 40 points.

Pour chaque total, les autres offres seront notées proportionnellement à l'offre la moins élevée selon la formule suivante :

$$\text{Note du candidat} = (40 \times \text{offre la plus basse}) / (\text{offre du candidat})$$

**Note finale :**

La somme des notes des deux critères, sur 100 permet de retenir le candidat le mieux-disant. Les offres sont classées par ordre décroissants des points.

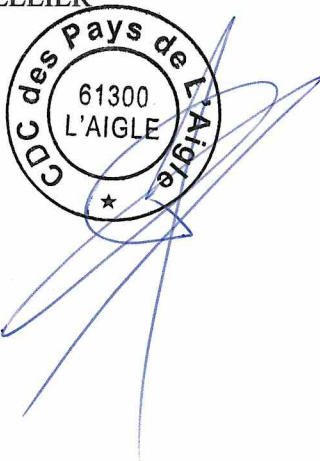
7 candidatures ont été reçues dont 1 non conforme.

Au regard des critères d'attribution définis dans le règlement de consultation, la Société ATEC REHABILITATION est classée première.

- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1 à R 2123-8,
- Vu le rapport d'analyse des offres et l'application des critères de pondération,
- Considérant l'avis de la commission MAPA rendu le 26 avril 2022.

Acte rendu exécutoire après  
publication le 10 mai 2022

Le Président,  
Jean SELLIER



**Le Bureau, après en avoir délibéré :**

- **RETIENT** l'offre présentée par la Société ATEC REHABILITATION pour les travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées des rues Jean Gabin et de l'ancienne école à Moulins la Marche, pour un montant de 53 514,98 € HT soit 64 217,98 € TTC,
- **DECLARE** l'offre de VIDEO INJECTION Institutform comme irrégulière,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution du présent marché,
- **AUTORISE** le Président à solliciter toutes les subventions auxquelles les travaux pourraient bénéficier.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme